

France: l'industrie du cinéma organise la répression contre le P2P

Lentement mais sûrement, le cinéma français met en place une stratégie pour juguler les effets du « peer-to-peer ». Il faut savoir que 37,9% des films qui sortent en salles seraient piratés pour se retrouver sur les réseaux d'échange (lire l'encadré ci-après). Et on peut penser que ce chiffre est sous estimé: avec l'avènement des accès à haut débit, le phénomène prend chaque mois plus d'ampleur.

Contrairement à l'industrie musicale, le cinéma français ne s'est pas lancé tête baissée dans une politique de répression à l'aveugle. Il faut dire que le secteur a aussi mis pas mal de temps à prendre la mesure du problème. Mais aujourd'hui, le cinéma passe à l'action. Outre les messages pédagogiques diffusés avant les films, les responsables de cette industrie annoncent une série de mesures graduées pour lutter contre le piratage. Trois stades successifs de rétorsion sont prévus, a expliqué la directrice générale du Centre national de la Cinématographie (CNC), Véronique Cayla : des courriels d'avertissement, suivis d'une lettre recommandée et enfin « *une amende, une sanction pécuniaire sur laquelle les pouvoirs publics ont encore à réfléchir, pour voir quelle forme elle prendra* ». Qui sera concerné par ces sanctions, comment s'effectuèrent les contrôles ? On ne le sait pas encore. Par ailleurs, l'industrie du cinéma doit avoir en tête le dernier jugement du TGI du Havre confirmant que le téléchargement de fichiers sur les réseaux de P2P est légal car il se fonde sur l'**exception pour copie privée**. C'est le partage des dits fichiers qui est illégal. Dans le même temps, tous les acteurs de ce secteur sont d'accord pour souligner que le salut viendra aussi par une offre légale de qualité. Et de ce côté, les choses finissent enfin par bouger puisque TF1 et Canal+ lancent actuellement deux plates-formes de vidéos à la demande (lire nos articles). De quoi détourner les adeptes du P2P ? Pas si sûr. Les nouveaux films ne pourront être proposés en VOD que neuf mois après leur sortie, soit 3 mois après leur sortie en DVD. Un délai plutôt handicapant pour la VOD... **4 films sur 10 seraient piratés en France**

Selon une étude publiée par le Centre national de la Cinématographie (CNC) et l'Association de Lutte contre le Piratage audiovisuel (ALPA), 37,9% des films sortis dans les salles françaises entre août 2004 et juillet 2005 ont été piratés et transférés sur Internet. Seuls 26,4% des films français ont été piratés, contre 72,7% de films américains. Les 66 films français piratés représentent 56% des entrées de films français au cours de la période étudiée. En moyenne, les films piratés étaient disponibles 45 jours après leur sortie en salle et plus d'un tiers des films piratés (34,5%) étaient disponibles avant leur sortie. 92% des films piratés sur Internet ont été disponibles sous forme de copies sur le territoire français, avant leur sortie officielle en vidéo (en DVD).